



AEE

Association intercommunale
Enfance et École - Asse et Boiron

**Aux responsables légaux des élèves de
7P-11S de l'ESEP**

Crassier, le 25 avril 2023

Autorisation des téléphones portables durant la pause de midi

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous avons remarqué que de nombreux élèves sortent du périmètre scolaire durant la pause de midi afin d'utiliser leur téléphone portable. Comme vous le savez, dès qu'ils sont hors du périmètre scolaire, ces élèves sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux.

De ce fait, l'AEE en collaboration avec l'ESEP a décidé de procéder à un essai afin d'autoriser les téléphones portables durant **la pause de midi et uniquement à l'extérieur des bâtiments scolaires (y compris en dehors du Bo'Resto)** ceci dès le lundi 1^{er} mai 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire soit le jeudi 29 juin 2023.

Nous espérons que cette solution permettra de diminuer les sorties hors du périmètre afin de garantir la sécurité de vos enfants.

Cependant, il vous appartient dès lors, en tant que représentants légaux, de veiller à l'encadrement de votre enfant et de lui autoriser ou non l'accès à son téléphone portable durant ce laps de temps.

Nous reviendrons bien évidemment vers vous après cette période d'essai avec la décision qui sera prise de modifier ou non le règlement interne concernant l'utilisation des téléphones portables.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom du Comité de Direction

  

Boris Mur
Président

Pascale Joumbat
Secrétaire Générale